



Panel de Haut niveau sur « l'Apprentissage dual : enjeux et perspectives pour un droit à l'éducation » lors de la XXXII^e Session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies

Projet de Déclaration transrégionale sur le rôle de l'apprentissage dual dans la réalisation du droit à l'éducation



Palais des Nations, Genève

29 avril 2016

Réalisé par Apprentissages Sans Frontières (ASF)

Table des matières

1. Contexte général	3
2. Allocutions d’ouverture et introduction	4
3. Présentation de la thématique	6
4. Expériences de la formation par l’apprentissage : de la pratique à la réalité	6
La formation professionnelle dans le contexte suisse: le canton de Genève, Mme Natacha Juda.....	6
Les réformes en cours en matière de politiques de formation professionnelle au Sénégal, M.Aboubacar Barry.....	8
Pratique de la formation par l'apprentissage en Inde, Mme Swati Sharma.....	9
Quel avenir pour les territoires apprenants tout au long de la vie? Exemple de «territoire apprenant», M. Yves Attou et Mme Esther Dubois.....	11
5. Questions/réponses, commentaires et débat	13
6. Modèle dual dans le cadre du droit à l’éducation : quelles procédures ?	16
L'apprentissage dans le cadre du droit à l'éducation : l'intérêt pour une Déclaration Transrégionale en 2016, Mme Claire de Lavernette.....	14
Vers l'adoption d'une résolution au Conseil des droits de l'homme en 2017 sur le rôle de l'apprentissage dual dans la réalisation du droit à l'éducation, Dr. Kishore Singh.....	16
7. Conclusion et suivi des recommandations du Panel du 29 avril : 2016 – 2017	18
8. Mots de remerciements	18

1. Contexte général

Depuis 2010, Apprentissages Sans Frontières (ASF) suit de très près la problématique de l'éducation technique et professionnelle dans le cadre du droit à l'éducation et la transmission des connaissances et compétences techniques, avec une attention particulière à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Afin de pallier le problème du chômage des jeunes dans les pays en développement, ASF propose comme solution le modèle d'« apprentissage dual ». ASF insiste sur l'importance de la reconnaissance d'un droit à l'apprentissage comme un droit à l'éducation. A cet effet, l'ASF a organisé deux Colloques dans le cadre des 19^e et 22^e sessions du Conseil des droits de l'Homme. Ces colloques ont pu compter sur l'appui et la présence de plusieurs experts de haut niveau et personnalités venant de plusieurs pays dont le Rapporteur Spécial sur le Droit à l'Éducation auprès des Nations Unies, Dr Kishore Singh.

Le premier Colloque international a eu lieu le 20 mars 2012 dans le cadre de la 19^e Session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève. Intitulé "La Réalisation de l'Apprentissage à travers le Droit à l'Éducation : Nouveau Défi ?", il a permis de mettre l'accent sur l'importance de l'éducation par l'apprentissage des jeunes, dans le développement économique et social des pays en développement. De plus, la communauté internationale a été sensibilisée sur l'importance de « l'apprentissage dual » dans la formation professionnelle et ce, afin de développer les bases juridiques nécessaires à sa mise en œuvre auprès du système des Nations Unies et des pays en développement.

Le Rapporteur Spécial sur le Droit à l'Éducation auprès des Nations-Unies, le Dr. Kishore Singh, a, pour la première fois, fait mention de l'apprentissage dans son Rapport annuel 2012 à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Enseignement et la formation technique et professionnelle dans la perspective du droit à l'éducation : « l'apprentissage » étant une partie importante de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, il fait partie intégrante du droit à l'éducation (rapport A/67/310).

Le deuxième Colloque international du 12 mars 2013 organisé à l'occasion de la 22^e session du Conseil des droits de l'homme a porté sur la problématique de la Valorisation de l'Apprentissage, une Stratégie pour Atteindre les Objectifs du Droit à l'Éducation : suivi du Rapport du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur l'Enseignement et la formation technique et professionnelle dans la perspective du droit à l'éducation (rapport A/67/310). Il avait pour objectif, entre autre, de susciter une réflexion constructive et pluridisciplinaire sur le thème de l'éducation et la formation par l'apprentissage. Il a aussi permis de mettre l'accent sur le rôle central de l'apprentissage en tant que facteur potentiel d'intégration et de lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion sociale.

Cet événement s'est clôturé sur le fait que le contexte politique, économique, socioculturel, et législatif du moment se montrait favorable à la préparation d'une Résolution du Conseil des droits de l'homme sur le Droit à la formation par l'apprentissage dual d'ici 2017. Certes, dans l'objectif numéro 4 des OMD, le terme « apprentissage » est mentionné. Toutefois, nous estimons que cet objectif souffre d'un déficit de mise en œuvre à cause de son caractère déclaratif dans le cadre de la politique internationale en matière de formation professionnelle. Ainsi, afin de doter la formation par l'apprentissage dual des bases

juridiques et politiques et favoriser sa réalisation, la proposition d'une Résolution/Déclaration sur le Droit à l'apprentissage dual pour élargir le droit à la formation technique et professionnelle s'avère pertinente.

Le Panel de Haut niveau sur « l'Apprentissage dual : enjeux et perspectives pour un droit à l'éducation » a été organisé afin de sensibiliser et encourager les représentants des Missions permanentes des États à élaborer et à déposer le projet de Résolution/Déclaration sur le thème de la formation professionnelle duale et le droit à l'éducation.

2. Allocutions d'ouverture et introduction

S.E.M Negash Kebret BOTORA (Ambassadeur, Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et Vice-Président du Conseil des droits de l'homme) prend la parole et commence par souhaiter la bienvenue à tous et les remercier pour leur participation à cet événement. Il remercie également Apprentissages Sans Frontières (ASF) de l'avoir choisi en qualité de modérateur.

Selon lui, le thème aujourd'hui, c'est l'apprentissage dual : enjeux et perspectives pour un droit à l'éducation. L'apprentissage devient une question cruciale. Afin de mettre en place un apprentissage dual pour l'horizon 2030 il faut relever des défis. Il est grand temps de reconnaître le rôle de l'apprentissage comme facteur qui nous permet d'accéder au savoir. Les avantages de l'apprentissage sont tout à fait pertinents. A travers cet apprentissage l'apprenant acquiert des compétences pratiques.

L'expérience montre que cela aboutit à des résultats plus importants, l'attitude de l'apprenant par exemple, et à toutes les qualités qui sont requises d'un travailleur. De plus, les entreprises ont une meilleure connaissance de l'apprenti et elles peuvent en contrepartie contribuer à l'apprentissage. Au niveau international, cela peut également permettre de créer de la coopération et de faciliter l'apprentissage dual.

Il termine par demander aux panelistes d'examiner tous les aspects de l'apprentissage et de formuler des solutions spécifiques. Enfin, il espère que ce panel sera le fruit d'une coopération fructueuse.

Le Dr. Alpha DRAME (Secrétaire Général d'Apprentissages Sans Frontières) prend la parole à son tour et mentionne l'importance de cet événement comme une étape essentielle au processus de la reconnaissance de l'apprentissage dual initié par Apprentissages Sans Frontières, en 2012, en collaboration avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, le Dr. Kishore Singh. Il évoque le souhait de travailler avec les États afin d'aller vers un projet de Déclaration sur le droit à l'éducation à travers l'apprentissage.

A son avis, il est essentiel, lors de ce panel, de comprendre réellement en quoi consiste l'apprentissage dual et de souligner son importance dans le droit à l'éducation, puisqu'il s'agit d'un système transrégional et facilement adaptable. Le but est d'apporter une nouvelle dimension au droit à l'éducation qui est celle du droit à l'apprentissage. L'apprentissage représente pour l'association Apprentissages Sans Frontières (ASF) le moyen qui permet aux jeunes d'obtenir une formation puis un emploi et cela en adéquation avec les économies des pays dans lesquels ils vivent. A l'occasion de ce panel, il souligne encore une fois l'importance de bénéficier de l'expertise des États et de travailler en étroite collaboration avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation pour tendre éventuellement à une résolution pour l'année

2017 qui offrirait un cadre juridique et permettrait une mise en œuvre de l'apprentissage dans les pays en développement.

Il termine son discours en remerciant tout particulièrement l'Observateur permanent de l'Union Africaine auprès des Nations Unies à Genève qui a permis l'organisation de ce panel. Il tient également à manifester sa reconnaissance à la Mission permanente de la République fédérale de l'Ethiopie auprès des Nations Unies, et notamment S.E.M Negash Kebret Batora qui préside ce Panel de Haut niveau et qui soutient ce processus depuis le commencement. Il remercie ensuite les intervenants qui ont accepté de participer à ce panel, dans le but de clarifier ce concept aujourd'hui considéré un peu flou. Il espère que cette démarche pédagogique permettra aux pays de pouvoir se saisir de cette problématique afin d'arriver à une Déclaration politique, ce qui permettra de favoriser la mise en œuvre de l'apprentissage dual dans les pays en développement. Il adresse également ses remerciements à l'entreprise Kvalito qui a gentiment offert un apéritif convivial afin de clôturer ce Panel dans les meilleures conditions.

S.E.M Jean-Marie EHOZOU (Ambassadeur, Observateur permanent de la Délégation de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève) commence par remercier tous ceux qui ont préparé cet événement. Il estime que la problématique est assez simple. Aujourd'hui, on constate que près de 70% de la population africaine sont des jeunes dont la préoccupation principale est de trouver un emploi durable et non précaire. Généralement, ces jeunes à la quête du bien-être social prennent le chemin de l'exil forcé car il n'y a pas d'autres solutions que d'envisager d'aller chercher le bien-être social ailleurs. Néanmoins, en Afrique, la croissance économique est faible et le chômage élevé, ces jeunes se retrouvent alors à errer dans les rues des grandes villes rurales. Ils finissent souvent par occuper des emplois précaires ou alors à se livrer à des activités criminelles. Ils sont désœuvrés et facilement manipulables par les milices djihadistes. D'ailleurs, on constate aujourd'hui une augmentation des militants djihadistes dans les sociétés africaines. Selon lui, la raison se trouve dans le manque d'opportunités économiques et dans l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi.

Le constat actuel en Afrique est que les jeunes diplômés n'ont acquis, lors de leur cursus académique, que des connaissances théoriques et n'ont pas les connaissances pratiques exigées par les entreprises et les industries. Les formations fondamentales ne donnent pas directement lieu à l'emploi. Les jeunes étudiants sortent diplômés de l'université ou du secondaire et ne trouvent pas de travail, car ils ont uniquement des compétences en sciences fondamentales. On appelle ces jeunes des chômeurs diplômés, qui doivent parfois se reconvertir ou alors, par la force des choses, occuper des emplois précaires. L'apprentissage offre une prise en charge et permet de donner des solutions viables aux jeunes sans emploi ou dont l'avenir est déjà compromis. Il est important, aujourd'hui, d'aborder cette problématique qui caractérise l'Afrique dans sa globalité et surtout les jeunes qui constituent la force motrice des sociétés africaines et l'avenir économique de l'Afrique.

Le Dr. Kishore SINGH (Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation) félicite ASF pour cette initiative importante qui correspond à ses propres préoccupations, et il se réjouit de cette collaboration avec ASF. Il met l'accent sur la question de la qualité de l'éducation qui constitue un enjeu majeur et particulièrement, l'apprentissage, communément appelé le 'skills development'. Une conception holistique de la qualité englobe l'éducation technique et professionnelle et le développement

des compétences, questions qu'il a examinées dans ces Rapports au Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il faut, selon lui, faciliter et privilégier l'acquisition de compétences pour pouvoir parvenir à la qualité qui est recherchée. Il termine son discours introductif par le souhait sincère de parvenir à améliorer l'action normative en collaboration avec les gouvernements et tous les acteurs concernés.

3. Présentation de la thématique

Le Dr. Alpha Dramé tient, tout d'abord, à cadrer cette thématique. En général, le mot apprentissage à un côté péjoratif, pourtant on constate dans certains pays que l'apprentissage existe et est valorisé. Il précise qu'il s'agit d'un système d'apprentissage dual, où la dualité se caractérise par la formation d'une part et l'emploi d'autre part. Il mentionne l'exemple de la Suisse, de l'Autriche et de l'Allemagne, moteurs de l'économie occidentale, qui bénéficient d'un tel système permettant une adéquation entre la formation du jeune et le besoin de l'employeur. Il continue en mentionnant que malgré l'existence du droit à l'éducation dans les pays en développement, plus de 80% de l'économie de ces pays repose sur le secteur informel qui comprend toutes les formations non reconnues (peintre, garagiste, etc.).

Ce secteur informel est alimenté par l'apprentissage. En comparant le système de formation professionnel suisse et le système africain, on remarque que la différence se trouve dans la reconnaissance du processus de formation. En effet, en Afrique, l'apprenti est celui qui n'a pas réussi à l'école et que le père amène chez le maître, pour qu'il apprenne un métier. Si on se rapporte au système helvétique, il s'y passe la même chose mais de manière formelle, à travers l'Office de formation. L'économie africaine fonctionne car ces apprentis ont effectivement des compétences certifiées, mais celles-ci ne sont pas reconnues par la formation classique qui ne comprend pas le « lien préalable à l'emploi », contrairement au modèle dual. Le Dr. Alpha Dramé insiste sur la nécessité de reconnaître l'importance de ce modèle d'apprentissage à un niveau mondial. Selon lui, si nous voulons que les autres continents s'en sortent, l'apprentissage est un des moyens pour y parvenir. Il termine par rappeler que le but de ce Panel de Haut niveau est de travailler ensemble pour que le droit à l'éducation, tel qu'il est reconnu aux Nations Unies, s'élargisse à un droit à la formation par l'apprentissage.

4. Expériences de la formation par l'apprentissage : de la pratique à la réalité

Intervention de Mme Natacha JUDA, Secrétaire du Conseil Interprofessionnel pour la formation (CIF) du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Canton et République de Genève : La formation professionnelle dans le contexte suisse : exemple du canton de Genève

Mme Natacha Juda nous présente le modèle suisse de l'apprentissage dual. Elle commence, tout d'abord, par définir le terme « apprentissage dual ». Ce terme désigne une formation menée en parallèle au sein de l'entreprise et de l'école professionnelle. Les connaissances et compétences s'acquièrent donc en entreprise et à l'école. Les personnes en formation passent en moyenne trois à quatre jours par semaine en entreprise, où elles acquièrent des compétences, connaissances et aptitudes professionnelles pratiques. Elles sont en même temps intégrées activement dans le processus de production de l'entreprise. L'école professionnelle, elle, dispense la partie scolaire de la formation

professionnelle, c'est-à-dire l'enseignement des connaissances professionnelles et l'enseignement de la culture générale. L'école dispense également les bases théoriques qui sont aussi nécessaires à l'exercice de la profession. Les jeunes y passent en moyenne, entre un et deux jours par semaine.

L'apprentissage dual est aussi un système de formation, et ce système de formation tient une place centrale dans le système éducatif suisse. Il est conçu de telle sorte qu'il permet, soit d'accéder directement au marché du travail, soit de poursuivre une formation complémentaire à travers des raccordements et passerelles.

La formation professionnelle en Suisse et à Genève se positionne au degré secondaire II (formation professionnelle initiale) et au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure). Elle repose sur des formations et procédures de qualifications nationales clairement établies.

Une caractéristique majeure de ce système est sa grande perméabilité; il est en effet possible de suivre des offres de formation plus ou moins exigeantes, de passer de la formation professionnelle à des études dans une haute école. C'est cette perméabilité qui favorise la mobilité des parcours scolaires et professionnels et permet d'éviter les impasses.

En Suisse, ce sont deux tiers des jeunes qui optent pour une formation professionnelle initiale. La formation duale, qui a lieu principalement en entreprise, est la plus répandue en Suisse. L'apprentissage peut également se faire à temps complet en école. Ces proportions sont néanmoins un peu différentes à Genève où d'avantage de jeunes (environ 50%) suivent une filière professionnelle et la formation en école plein temps y est plus répandue.

L'apprentissage suisse est possible dans quasiment tous les domaines professionnels. Les filières plus prisées par les jeunes, en Suisse mais également dans le canton de Genève, sont celles d'employé-e de commerce, suivies par les métiers de la vente et de la santé.

La formation professionnelle est constituée d'un partenariat entre trois acteurs : les organisations du monde du travail, la Confédération et les cantons. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour une offre de formation de qualité et en adéquation avec l'économie. Ce principe du partenariat et les responsabilités des différents acteurs sont réglés dans la loi fédérale sur la formation professionnelle et son ordonnance. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a, dans le cadre de deux récentes études, relevé que l'implication conjointe de tous les partenaires est une grande force du système suisse de formation. Une autre caractéristique du système de formation professionnelle suisse est l'engagement volontaire des organisations du monde du travail (associations professionnelles/partenaires sociaux). Ce sont elles qui définissent les contenus de la formation et les procédures de qualifications nationales. C'est également aux organisations du monde du travail qu'il incombe de développer de nouvelles offres de formation, en fonction des besoins du marché du travail. Leur rôle est donc central.

La Confédération est chargée du pilotage et du développement stratégique de la formation professionnelle. C'est au niveau national que sont notamment édictés les ordonnances de formation, les règlements d'examens et plans d'études cadres de la formation professionnelle supérieure. La Confédération assure aussi un quart des dépenses publiques en la matière. Les cantons, au niveau

régional, sont responsables de la mise en œuvre et de la surveillance sur le terrain. Les 26 offices cantonaux de la formation professionnelle approuvent notamment les contrats d'apprentissage et fournissent des informations et conseils aux jeunes et adultes. Les écoles professionnelles ont aussi un rôle important, car elles dispensent l'enseignement scolaire de la formation professionnelle. C'est également au niveau cantonal que sont mises en place les offres préparatoires pour des jeunes qui ont des difficultés scolaires et sociales. Les cantons assurent ainsi la plus grande partie des dépenses publiques (3/4) pour la formation professionnelle.

Une autre caractéristique de l'apprentissage dual est son lien étroit avec les besoins de l'économie. C'est la clé du dynamisme et de la souplesse de l'apprentissage dual. Le monde du travail est soumis à des changements rapides et à une concurrence mondiale aigüe. Les modifications structurelles qui surviennent dans l'économie se répercutent directement sur l'offre de formation professionnelle. Ce sont les besoins de l'économie qui déterminent le contenu des formations, les compétences qui devront être acquises, le nombre de personnes à former, dans quels secteurs, et le développement des nouvelles professions.

On peut se demander pourquoi les entreprises forment-elles des jeunes ? En Suisse, 40% des entreprises ayant les capacités de former forment des apprentis. Ce sont d'ailleurs les petites et moyennes entreprises qui sont les plus grands fournisseurs de places d'apprentissage en Suisse. La proportion d'entreprises formatrices est néanmoins bien plus faible à Genève, canton qui met en œuvre depuis plusieurs années une série de mesures incitatives pour encourager les efforts de formation et qui connaît depuis plusieurs années un nombre record de contrats signés.

Pour les entreprises, les avantages se situent à plusieurs niveaux. En formant, elles assurent une relève professionnelle pour elles-mêmes (certaines entreprises ont de la peine à trouver du personnel qualifié) mais aussi pour la profession dans son ensemble, car même si de nombreux jeunes ne restent pas forcément dans l'entreprise après leur formation, un nombre considérable y reviennent ou vont travailler dans d'autres entreprises du secteur.

Un autre élément central est que la formation d'apprenti-e est rentable pour les entreprises. Une étude suisse sur les coûts/bénéfices de 2009 montre que les coûts bruts de formation se montent à 5.3 milliards de francs, contre 5.8 milliards de francs d'activités produites de la part des personnes en formation. Le bénéfice net pour les entreprises suisses est donc de 0.5 milliard. Précisons cependant qu'il s'agit d'une moyenne et que les différences sont assez importantes selon les types de formation (de deux, trois ans ou quatre ans) et également selon les professions. On peut dire d'une manière générale que l'apprenti devient rentable pour l'entreprise à partir de la deuxième, voire troisième année de formation.

Une autre clé du succès de la formation professionnelle en Suisse est que les apprentis tirent des bénéfices de l'apprentissage également : ils bénéficient d'une formation de qualité tout en touchant un salaire d'apprenti (ce salaire varie entre 400 et 1000 CHF pour la première année de formation). Les jeunes qui sortent de l'apprentissage ont déjà une expérience professionnelle et possèdent les qualifications requises par l'économie, sont flexibles et ont les meilleures chances sur le marché du travail.

Pour terminer, la Suisse détient un des taux de chômage des jeunes les plus bas du monde et ceci est en partie dû au lien solide de la formation professionnelle avec la pratique et le marché du travail.

L'économie suisse se distingue par sa compétitivité élevée, sa forte capacité d'innovation et son faible taux de chômage. Elle doit notamment ce succès à la qualité de son système éducatif, qui propose des formations initiales et continues profitables pour toutes les parties prenantes.

Intervention de M. Aboubar BARRY, Ministre-Conseiller de la République du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève : Les réformes en cours en matière de politiques de formation professionnelle au Sénégal

M. Aboubar Barry, nous expose les réformes en cours en matière de politiques de formation professionnelle au Sénégal. Il convient que le Sénégal n'est pas le meilleur exemple en la matière. Cependant, il y a un début vers un système de formation professionnelle, notamment, avec la mise en place d'un certain nombre d'institutions et écoles. Il mentionne également les différentes expériences de coopération avec un certain nombre de partenaires, dont l'Inde, qui a permis de mettre en place une école de formation, et également le Japon, où une coopération fructueuse a permis de former un bon nombre d'ingénieurs.

Le contexte africain est tel que les enfants en bas âges accompagnent leurs parents dans différents métiers familiaux. C'est ainsi qu'est constituée la société africaine. L'enfant est initié à ces métiers sans formation théorique, c'est la formation pratique qui prévaut. Néanmoins, ce système n'est pas rentabilisé afin de promouvoir le développement économique. Un certain nombre d'initiatives ont été prises par le Sénégal afin de renforcer les coopérations avec ces partenaires pour offrir de meilleures opportunités d'embauche à ces jeunes. C'est dans ce contexte que le Sénégal a initié un plan qui place la question de la formation professionnelle et technique au centre de sa politique. Le gouvernement veut ainsi faciliter les possibilités d'embauche que pourrait avoir le secteur privé.

La Suisse offre le meilleur exemple en termes de réussite. Dès lors, le Sénégal a décidé de développer les conditions d'accès à la formation professionnelle et technique avec la Suisse. Il s'agira d'envoyer massivement des jeunes dans le système de formation professionnelle et de mettre en place, d'ici 2016, un système d'alternance entre l'école et l'entreprise. Cette expérimentation au Sénégal du modèle dual de formation professionnelle qui place l'emploi au cœur du projet professionnel de l'apprenant suscite de grands espoirs.

Afin de formaliser une coopération entre la Suisse et le Sénégal, un partenariat en matière de formation a été signé à Dakar entre le Ministère des Affaires Etrangères sénégalais et son homologue suisse. Ce partenariat visait à permettre l'implantation de la formation professionnelle duale au Sénégal, avec l'appui de l'expertise suisse.

Dans le cadre de l'exécution de ce mémoire d'entente, le Département Fédéral des Affaires Etrangères a mandaté le canton de Vaud, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et l'ONG Apprentissages Sans Frontières pour accompagner le Sénégal dans les différentes étapes d'implantation de la formation duale. Les objectifs étaient, premièrement, de parvenir à évaluer les contraintes des institutions sénégalaises pour la formation professionnelle dans le but notamment de promouvoir l'insertion des jeunes par la formation et l'emploi. Le deuxième objectif visé était l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'une stratégie de formation professionnelle duale. Le troisième objectif était la mise en place d'un projet pilote, à travers la création d'un lycée professionnel

dual. Ce lycée est déjà en train d'être mis en place à 80km de Dakar et sera le premier résultat visible du partenariat entre la Suisse et le Sénégal. Le quatrième et dernier objectif était la mise en place d'un cadre de suivi et de recommandations, qui permettrait un transfert efficace des données et des connaissances au profit de la jeunesse et de l'emploi.

M. Aboubacar Barry termine son exposé par un questionnaire, à savoir comment faire en sorte de promouvoir l'apprentissage dual sans pour autant donner l'impression de créer un nouveau droit qui pourrait compliquer d'avantage la situation.

Intervention de Mme Swati SHARMA, Présidente de la Nishkam Foundation, Inde : Pratique de la formation par l'apprentissage en Inde

Mme Swati Sharma met l'accent, tout d'abord, sur l'inquiétude généralisée aujourd'hui du développement des compétences nécessaires pour la croissance économique d'un pays. Cette préoccupation est également exprimée dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui reconnaît l'importance clé du développement des compétences : « d'ici 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont des compétences pertinentes, y compris des compétences techniques et professionnelles, pour l'emploi, pour des emplois décents et pour l'esprit d'entreprise ».

L'élan et l'engagement pour le développement des compétences par le programme de développement durable post-2015 devraient servir de levier à l'engagement des Etats pour répondre avec plus de détermination à l'aspiration croissante des jeunes et à créer un avenir meilleur pour ceux-ci.

Le développement des compétences par le biais de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) émerge comme un domaine d'une importance critique pour répondre aux défis d'une économie de plus en plus globalisée.

L'apprentissage de qualité basé sur un dialogue social solide et sur des partenariats publiques-privés aident les jeunes à surmonter le piège de l'inexpérience qui bloque leur passage de l'éducation à l'emploi.

Elle poursuit en affirmant que, d'après son expérience, le système classique de l'enseignement ne peut pas offrir les compétences techniques nécessaires à l'autonomisation des individus, à la transformation des sociétés avec un accent sur l'apprentissage pratique et la formation aux techniques qui mènent à l'employabilité.

Lorsque l'apprentissage est géré par les partenaires sociaux dans un cadre législatif déterminé démocratiquement, les avantages pour les jeunes sont considérables. Un certain nombre d'études récentes confirment qu'un apprentissage achevé augmente considérablement les chances d'un jeune d'être employé. Ceci est le genre de modèle éducationnel axé sur la participation et sur l'étudiant qui peut permettre aux individus de contribuer à la société et de se sentir véritablement compétents.

Comme le montre l'expérience de l'Australie, de la Suisse, de l'Autriche, de l'Allemagne et de plusieurs autres pays développés, l'apprentissage et la formation professionnelle sont une part importante du développement des compétences. Ce qui est remarquable, c'est que dans presque tous les pays développés, l'enseignement professionnel fourni est basé sur un « système dual » dans lequel les

apprenants reçoivent à la fois un enseignement suivi dans les établissements d'éducation et de formation ainsi qu'en entreprise. Ce « système dual » doit impérativement devenir la norme dans tous les programmes de formation professionnelle. Les pays en développement devraient progressivement avancer vers une approche similaire.

Les approches de l'Inde, par exemple, sont centrées autour de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP). La persistance du manque de compétences sur le marché du travail indien a été une des sérieuses préoccupations pour les décideurs politiques et industriels. La formation professionnelle en Inde subit d'importantes réformes dans le but de mieux aligner les compétences de la main-d'œuvre locale avec les besoins de l'industrie, tout en essayant d'améliorer l'estime sociale et la valeur perçue de l'EFTP. Cela est étayé par la vision du Premier Ministre indien qui déclare que « l'amélioration des compétences est la construction vers une Inde meilleure, si nous voulons que l'Inde se développe, le développement des compétences devrait être notre mission ». La politique du développement des compétences et de l'entrepreneuriat de 2015 reflète ce processus de transformation, portant le monde de l'éducation et de la formation plus proche du monde du travail.

Mme Swati Sharma évoque ensuite quelques préoccupations majeures, comme l'amélioration du statut et de la pertinence économique de l'EFTP dans les pays en développement. La stigmatisation liée à l'EFTP comme une alternative à l'éducation scolaire est une contrainte pour son opérationnalisation. Sa mauvaise qualité est un facteur contributif majeur à son statut inférieur comme choix éducatif de dernier recours. A l'heure actuelle, le système de formation professionnelle ne met pas l'accent sur les compétences académiques, ce qui entraîne une plus faible incidence de la mobilité verticale.

Une autre préoccupation majeure est la question des ressources. En effet, les ressources sont indispensables pour donner un coup de pouce au développement des compétences. Le succès de l'EFTP dépend de l'infrastructure disponible, l'équipement adéquat, le matériel didactique et d'un personnel enseignant bien formé et qualifié.

Il est crucial que l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) soient ouverts à tous. Les politiques devraient favoriser l'accès à l'EFTP en particulier aux catégories défavorisées de la société, tels que les femmes, les personnes économiquement et socialement rétrogrades, les personnes vivant dans la pauvreté en milieu rural ou urbain, les enfants qui travaillent et les personnes handicapées. C'est une préoccupation majeure.

Il est essentiel de forger des liens durables entre les institutions de l'EFTP et les entreprises pour permettre au système de l'EFTP de mieux répondre aux demandes de compétences, ainsi que d'être capable de contribuer au développement industriel. En guise d'exemple, Mme Swati Sharma évoque un projet de travail qui implique l'un des plus grands fabricants de véhicules commerciaux en Inde et qui met en place un atelier, sur mesure, pour former le personnel de service pour les marchés de l'Est. Ce qui est important c'est de s'engager avec l'industrie en tant que partie prenante. L'idée de ces partenariats devrait être la contribution à la croissance industrielle et économique comme objectif global partagé et réalisé conjointement par les pouvoirs publics et le secteur privé vers une convergence d'intérêts.

Des programmes de développement impliquent nécessairement une étroite collaboration avec l'industrie et les entreprises sous la coordination générale du gouvernement. La collaboration institutionnalisée entre

les institutions d'EFPT et les entreprises ou les industries est très faible dans la plupart des pays en développement. Pourtant, c'est la clé pour le bon fonctionnement de ces programmes comme en témoignent les politiques et approches dans les pays développés, notamment en Suisse, en Autriche, en Allemagne, en Australie et dans plusieurs autres pays développés. En effectuant des programmes d'EFPT, où l'industrie et les entreprises collaborent avec le gouvernement, ceux-ci ne sont pas propulsés par des intérêts privés, mais par la croissance industrielle et économique comme objectif global partagé et réalisé conjointement par les pouvoirs publics et le secteur privé.

Ce système dual est vraiment important. Sans ce processus dual on ne peut pas fournir une main d'œuvre nécessaire aux entreprises. L'éducation est une responsabilité sociale et devrait être partagée par tous les responsables de l'éducation et du secteur privé.

Intervention de M. Yves ATTOU, Président du Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMA) et de Mme Esther DUBOIS, Responsable du projet Territoires Apprenants tout au long de la vie au Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMA) : Quel avenir pour les territoires apprenants tout au long de la vie ? Exemple de « territoire apprenant »

M. Yves Attou commence par la présentation de son organisation, le Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMA), créée en 2005 en partenariat avec l'UNESCO, qui est représenté dans 72 pays actuellement et qui mène des réflexions et des actions en faveur de la promotion des apprentissages tout au long de la vie. Comme Apprentissages Sans Frontières, le CMA inscrit son action dans le cadre des objectifs de développement durable de l'ONU, et particulièrement en cohérence avec l'objectif numéro 4, visant une éducation de qualité.

La formation duale est la formation la plus efficace selon lui, parce qu'elle fait l'unanimité dans presque la totalité des pays et dans les différentes chaînes d'entreprises. Une majorité des enseignants de l'éducation traditionnelle reconnaissent que la formation duale est la plus efficace. Cette formation duale permet de conjuguer théorie et pratique en décloisonnant les sphères académiques, économiques et civiles.

On souffre dans beaucoup de pays du fait que les chefs d'entreprises ne reconnaissent pas au système traditionnel sa compétence et du fait aussi que beaucoup d'enseignants considèrent que l'entreprise n'est pas formatrice. Aujourd'hui, il y a une mutation au plan mondial, on reconnaît à l'unanimité que l'entreprise est formatrice, que le travail est formateur. Donc, si on admet cette idée, le système dual va aller de soi. Par exemple, en France 80% des jeunes ont un emploi à la sortie de leur contrat d'apprentissage. Les faits sont là, le système dual réussit et il faut aujourd'hui que l'ONU se saisisse de cette évolution. En effet, les objectifs de développement durable, plus particulièrement l'objectif n°4 « Education de qualité » mentionne que l'apprentissage tout au long de la vie mais la formation duale n'est pas citée. De même, le rapport « Repenser l'éducation : Vers un bien commun mondial ? » publié par l'UNESCO n'évoque pas la question de la formation. Il y a donc un gros travail de plaidoyer à faire pour que cette idée entre au moins déjà dans les textes.

Nous constatons des changements structurels sur le plan international. Auparavant, le cycle de vie était divisé en quatre périodes distinctes, à savoir la famille, les études, le travail et la retraite. On constate, aujourd'hui, que nous allons vers plus d'alternance entre emploi et chômage. De plus, il est admis

aujourd'hui qu'une personne aura en moyenne 7 emplois différents dans l'ensemble de sa vie professionnelle. Ce constat va de pair avec l'idée qu'il faut apprendre en permanence, se former en permanence, d'où l'idée du concept d'apprentissage tout au long de la vie pour lequel milite le Comité Mondial pour les Apprentissages tout au long de la vie (CMA).

Il termine par saluer les avancées de l'ONU en terme de légitimation d'une éducation de qualité mais met en garde sur l'aspect simplement déclaratif et émet l'idée d'une mise en place de systèmes d'évaluation et d'indicateurs de progrès.

Mme Esther Dubois axe, quant à elle, sa présentation sur la relation au territoire. Le Comité Mondial a lancé un programme de « 1000 réseaux d'apprentissages tout au long de la vie », en prenant appui sur des territoires apprenants. Il est important dans cette dimension de la formation duale d'apporter un élément complémentaire qui est la relation au territoire. Le Comité Mondial ajouterait donc un 4^{ème} lieu à la formation, celle du territoire.

Le territoire apprenant tout au long de la vie est un espace vivant ouvert sans frontières qui inspire les processus d'innovations à travers l'interaction de réseaux qui sont perméables dans la recherche d'un objectif commun et partagé. L'homme est au cœur de ce territoire et il en est source de création, il n'est pas simplement acteur, il est aussi auteur de sa propre vie et auteur de sa propre formation, de son propre parcours de formation. Il y a donc un double objectif des territoires apprenants qui est de créer les conditions d'une transformation car il s'agit bien de ça dans une dynamique de développement durable, social, individuel, écologique, industriel, mais aussi collective. L'objectif est, également, que ceci soit générateur de valeurs et que ces valeurs soient dans l'action.

Les territoires ont des formes d'organisations qui ne sont pas forcément institutionnelles. Dès lors, la volonté du Comité Mondial est de dépasser ces formes pour développer l'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit de rendre lisibles les apprentissages informels, tous les patrimoines de biens communs au sens de l'UNESCO. On parle d'apprentissages avec un « s », parce qu'ils concernent tous les parcours de vie (professionnels, personnels, citoyens...).

5. Questions/réponses, commentaires et débat

S.E.M Sammie EDDICO, Ambassadeur du Ghana prend la parole et remarque que la question de la formation pertinente, notamment parce que l'Afrique génère de nombreux jeunes sans emplois qui trouvent leur chemin vers l'Europe et afin d'arrêter cet exode, il faut selon lui trouver un moyen de créer des emplois sur le continent. Il illustre ensuite, par un exemple, que la formation est secondaire en Afrique, un choix de dernier recours après avoir échoué dans le cadre des études universitaires. Aujourd'hui, il y a une prolifération d'universités qui forment les jeunes, néanmoins à la sortie il n'y a aucun lien avec les entreprises et ces jeunes finissent alors au chômage. On les appelle des diplômés non employables. Il propose comme solution à cette stigmatisation de l'apprentissage, de donner des financements aux personnes qui choisissent la voie de la formation. Il termine son intervention par une question, à savoir comment adapter ces expériences des pays dit développés à l'environnement local.

Le Premier secrétaire de l'Ambassade du Tchad, M. Awada ANGUI estime quant à lui que tant que les pays en développement ne seront pas industrialisés, on ne pourra pas lier les établissements scolaires aux industries. Même s'il existe des lycées techniques ceux-ci sont, selon lui, essentiellement des lycées théoriques.

Le Premier secrétaire de l'Ambassade du Portugal, M. Nuno CABRAL tient à faire échos aux interventions des représentants du Ghana et du Tchad. Il estime que la question de la formation est une thématique très vaste et certains aspects peuvent être vus du point de vue des droits de l'homme. L'une des caractéristiques fondamentales, selon lui, c'est l'universalité. Il faut l'avoir en esprit dans ce processus qu'on souhaite lancer dans le cadre des Nations Unies.

L'Ethiopie tient à faire remarquer que l'apprentissage ou la formation technique et professionnelle se fait déjà en Afrique. Ce n'est pas une situation nouvelle. A cet effet, il donne l'exemple du fils d'agriculteur qui apprend le métier d'agriculteur par son père. L'apprentissage existe déjà en Afrique mais il n'est pas certifié. Il termine son intervention par la crainte, dans le cadre de ce système de formation duale, de laisser l'enseignement au secteur privé, qui en Afrique, est réticent à enseigner, notamment en raison des coûts. Il y a un danger, selon lui, à laisser cet apprentissage au secteur privé, car il sera envisagé comme une manière de faire des profits.

M. Aboubacar CISSE, conseiller à l'Ambassade de Guinée à Genève, rappelle que la question de la formation est une préoccupation majeure pour l'ensemble des gouvernements africains. Dans la plupart des pays, il y a un département en charge de cette question, le département d'enseignement technique et de formation professionnelle. Depuis plusieurs années, ce département se bat pour juguler le chômage des jeunes par le système d'apprentissage mais sans succès jusqu'à présent. C'est une telle préoccupation que l'Union africaine s'est saisie de la question aujourd'hui. Il a été décidé, suite à la 26^{ème} session de l'Assemblée générale, que l'année 2016, année des droits de l'homme avec un accent majeur sur la Convention du droit du marché du travail africain, serait l'année où des solutions pour formaliser le système d'apprentissage devront être mises en place. Cependant, il se pose la question de savoir comment rendre l'apprentissage informel dans les pays africains plus efficace, plus efficient dans la lutte contre la pauvreté, à l'image du système suisse ou allemand.

M.Oumar BALDET, consultant en Guinée, a le sentiment, en écoutant les différents participants au Panel de Haut niveau, que le système d'apprentissage dual est quelque chose de complètement accepté, alors que selon lui, il ne l'est pas tant que ça. Il estime que lorsqu'on essaie d'ancrer l'apprentissage dual en se fondant surtout sur l'économie, il y a un souci au-delà de l'efficacité. Comme il l'explique, les entreprises sont des espaces dans lesquels les valeurs sont de moins en moins solides, des espaces dans lesquels l'efficacité, la compétition, le profit sont privilégiés. Il estime que former des jeunes, dans ce cadre-là, simplement pour les besoins de l'entreprise, est une ambition relativement limitée. Il faut, selon lui, trouver un compromis, car quand on parle de droit à l'éducation, l'éducation ne peut pas simplement se limiter à l'efficacité économique.

Le Dr. Kishore Singh tient à faire le point sur le commentaire de l'Ambassadeur du Tchad, à savoir qu'un pays doit être industrialisé pour qu'il y ait un lien possible entre les établissements scolaires et les industries. Au contraire, selon lui, il n'est pas nécessaire qu'un pays soit industrialisé pour pouvoir

instaurer le système d'apprentissage dual. Il appartient aux Gouvernements de jouer un rôle de coordinateur et créer un environnement propice à cet apprentissage dual, dans le cadre des efforts vers la réalisation de l'éducation de base. Lorsqu'on parle de droit à l'éducation, ce qui importe, selon le Dr. Kishore Singh, c'est d'offrir une éducation de qualité. Il s'agit de l'ensemble du système éducatif qui permet de transmettre les connaissances, les valeurs ainsi que les compétences et 'skills'.

Le Dr. Alpha Dramé estime que les questions sont pertinentes et revient particulièrement sur celle de l'Ambassadeur du Ghana, à propos de l'adaptabilité du système suisse à l'Afrique. En Suisse, le système est basé sur le concept « gagnant-gagnant » entre 3 acteurs, à savoir l'Etat, le patronat et le syndicat. La Confédération est garante de l'éducation, c'est elle qui garantit le droit à l'éducation de qualité selon les principes de démocratie, de justice et d'égalité sociale de la Suisse. Le secteur économique participe à la création de l'emploi et il est l'acteur légalement reconnu qui est garant de la formation duale car c'est lui qui fait tourner l'économie. Le syndicat, quant à lui, garantit un travail dans la dignité et dans le respect du droit. C'est le consensus entre ces 3 acteurs, autour de l'apprentissage, qui en fait un système valeureux. Selon le Dr. Dramé, on ne peut pas transférer le modèle helvétique dans les pays africains, on peut transférer le principe. C'est à dire, le principe consensuel que l'Etat, le patronat et les syndicats peuvent dorénavant se partager à la fois les avantages et les charges de l'éducation.

Concernant la question de l'industrialisation de l'Afrique, soulevée par l'Ambassadeur du Tchad, le Dr. Dramé estime que le problème est un problème de développement, qui se pose en termes de financements et de transferts de technologies. Cependant, tout ceci aura comme base le facteur éducatif. Selon lui, si l'éducation repose sur l'élitisme copié en Occident, les pays africains ne pourront pas s'industrialiser. Par contre, si un travail est fait sur le secteur informel, afin de rendre l'apprentissage efficace et le certifier, alors les sociétés africaines pourront par elles-mêmes transformer leurs économies locales.

S.E.M Jean-Marie Ehouzou revient sur les questions posées par l'Ambassadeur du Ghana, relayé par l'Ambassadeur du Tchad. Il estime que tout est une question d'investissement. On ne peut pas parler d'industrialisation de l'Afrique, sans parler d'investissement. Dans tous les pays développés, il y a toujours des centres de formation. On ne peut créer des centres de formation que lorsqu'on a besoin d'avoir des spécialités pour ensuite animer l'industrie. Ce n'est pas, selon lui, dans le secteur informel que nous allons créer un centre de formation. Il faut accélérer l'industrialisation du continent pour ensuite créer des centres de formation. Néanmoins, pour industrialiser les pays africains, il faut investir et pour investir il faut des ressources.

Mme Natacha Juda réagit sur la remarque de la stigmatisation et de la mauvaise image de l'apprentissage. Elle relève que la Suisse et plus particulièrement Genève sont confrontées à cet état de fait. Selon elle, la solution se trouve dans le fait qu'il faut intégrer l'apprentissage dans le système éducatif général, qu'on le considère comme une passerelle qui permet par la suite d'évoluer vers une formation plus exigeante, une formation tertiaire. Il faut également, selon elle, entreprendre des actions de promotion de la formation et impliquer les acteurs publics, mais également les associations professionnelles. Elle fait remarquer que la question de la stigmatisation est aussi une question de proportion. Une fois qu'une proportion importante de la population est titulaire d'une formation duale, cette stigmatisation devrait s'atténuer.

6. Modèle dual dans le cadre du droit à l'éducation : quelles procédures ?

Intervention de Mme Claire DE LAVERNETTE, Représentante de l'OIDEL auprès de l'Office des Nations Unies à Genève :

L'apprentissage dans le cadre du droit à l'éducation : l'intérêt pour une Déclaration transrégionale en 2016

Mme Claire de Lavernette revient sur les deux précédents colloques organisés par Apprentissages Sans Frontières auxquels elle a participé. Elle estime qu'il serait temps de passer à une nouvelle étape aujourd'hui, à savoir l'introduction de l'apprentissage dual dans la résolution sur le droit à l'éducation ou alors même dans la résolution sur le droit au travail. Elle émet l'idée de commencer par une déclaration de toutes les parties prenantes au Panel de Haut niveau qui pourrait servir de base à M. Cabral afin qu'il puisse l'intégrer dans sa résolution.

L'adoption d'une Déclaration transrégionale serait aussi particulièrement opportune aujourd'hui, dans le nouveau contexte de l'Agenda pour le développement 2030, et ce, tant il est vrai que l'enseignement et la formation technique et professionnelle sont des éléments essentiels, non seulement pour la réalisation du droit à l'éducation mais aussi pour la réalisation de l'ensemble des objectifs du développement durable.

Selon elle, cette déclaration devrait avoir pour but, tout d'abord, de rappeler aux Etats les normes internationales concernant l'enseignement et la formation technique et professionnelle, et donc leurs obligations, puisque celles-ci font partie intégrante du droit à l'éducation. Il en fait déjà partie, il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau droit. Il y a plus de 9 normes internationales qui le reconnaissent et ce n'est pas nouveau, c'est aussi ancien que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Comme le montrent d'ailleurs les différents textes et cadres normatifs développés par l'UNESCO et par le BIT, ainsi que les nombreuses initiatives récentes au niveau européen, mais aussi dans les autres régions du monde et particulièrement en Afrique, l'apprentissage dual est désormais reconnu. Il est reconnu comme partie intégrante de la formation générale. Il n'y a, d'ailleurs pas que l'enseignement secondaire qui est concerné, mais le primaire, le post-secondaire et le supérieur. C'est un aspect de l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage dual est également un moyen d'accès à des secteurs professionnels et de participation efficace au monde du travail. Il faudrait mentionner dans la Déclaration que ce n'est pas une charge pour les Etats, mais un investissement procurant des bénéfices importants, dont le bien-être des travailleurs, l'accroissement de la productivité et la compétitivité internationale.

Ces quelques éléments ne sont qu'une partie de ce que mentionnent les normes existantes, mais on voit que pour les Etats, cela suppose un accroissement des investissements en termes de moyens financiers et humains : en outre, cela passe par un renforcement de la gouvernance et de l'expansion des partenariats. C'est pourquoi il serait bon que dans la Déclaration, les Etats accordent un degré élevé de priorité à l'enseignement technique et professionnel dans les programmes nationaux de développement

et dans les plans de réforme de l'enseignement. Pour mettre en œuvre ce modèle, même si c'est déjà dans les normes, il faut que le système éducatif le prenne en compte.

Elle revient ensuite sur les objectifs du développement durable. Elle précise que cette Déclaration serait tout à fait opportune dans le nouveau contexte international des Objectifs du Développement Durable. Déjà, l'UNESCO dans sa recommandation sur le sujet insistait sur le fait que l'EFTP (Enseignement et Formation Technique et Professionnels) était un instrument pour promouvoir un développement durable, respectueux de l'environnement et un moyen de lutter efficacement contre la pauvreté. C'est également ce que soulignait le troisième Congrès sur l'éducation technique et professionnelle et la formation, qui s'est tenu en mai 2012 à Shanghai. Il semble important de relever l'importance de cet enseignement pour lutter contre toutes les formes de pauvreté, non seulement la pauvreté économique, mais également celle de l'ignorance, de l'exclusion, de l'impossibilité d'avoir accès aux soins de santé de base, de ne pas exister en tant qu'être libre de penser, de réfléchir, d'être un citoyen responsable, capable de s'intégrer dans un monde en mutation très rapide.

Dans le cadre de l'objectif 4, dédié lui spécifiquement à l'éducation, il est fait mention à plusieurs reprises de l'enseignement technique et professionnel et de la formation et cela dans plusieurs des 7 cibles qui sont spécifiques à cet objectif 4. Il y a donc tout ce qu'il faut pour faire une bonne déclaration.

D'ici 2030, il y a fort à faire pour harmoniser, dans un souci d'efficacité, de qualité et d'équité, cet aspect du droit à l'éducation. L'augmentation du nombre de bourses d'études, offertes aux pays en développement et aux pays d'Afrique pour la formation professionnelle et les cursus informatiques, techniques et scientifiques, est demandée d'ici 2020, donc une échéance à court terme pour les Etats.

Elle termine son intervention par l'importance de cette éducation dans la contribution à la cohésion sociale et à la paix, qui est selon elle, le but final de tout ce qui est entrepris au sein des Nations Unies. L'objectif 4.7 des ODD mentionne spécifiquement l'importance de cette éducation pour inculquer aux jeunes une culture des droits de l'homme et de développer la citoyenneté active, afin de promouvoir la cohésion sociale et la paix. Elle pense qu'il faut reconnaître que l'enseignement technique et professionnel ne doit pas seulement être inspiré par une vision simplement utilitaire, mais aussi une vision humaniste de l'éducation, devant répondre non seulement aux exigences techniques des secteurs professionnels, mais aussi développer les capacités sociales et la pensée critique. Cette remarque s'adresse à tous les pays, autant les pays en développement que les pays développés.

Intervention du Dr. Kishore SINGH, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation :

Vers l'adoption d'une résolution au Conseil des droits de l'Homme en 2017 sur le rôle de l'apprentissage dual dans la réalisation du droit à l'éducation

Le Dr. Kishore Singh estime qu'il revient aux gouvernements de mettre en place des actions. C'est à eux d'adopter l'idée de Déclaration transrégionale. Nous avons aujourd'hui une meilleure compréhension quant à la manière de tirer des enseignements de chaque région du monde.

Il fait allusion à différentes normes du droit international, comme par exemple, les Conventions internationales dans le domaine des droits de l'homme, qui imposent certaines obligations juridiques aux Etats Il y a également les différentes déclarations et engagements politiques, qui ne sont pas juridiquement contraignants, mais qui ont une valeur et une force morale. Il estime qu'il y a suffisamment de matériel pour élargir un cadre normatif portant sur un droit à l'apprentissage dans le cadre de l'éducation et la formation technique et professionnelle.

Il serait très utile, selon lui, qu'il y ait une base juridique au droit à l'apprentissage professionnel et technique. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un cadre internationalement reconnu, engageant la responsabilité des Etats. Dans ces démarches, les acteurs concernés doivent assumer leur responsabilité pour favoriser le développement d'un système d'apprentissage dual comme étant partie intégrale de l'éducation et la formation technique et professionnelle.

7. Conclusion et suivi des recommandations du Panel du 29 avril : 2016 – 2017

M. Biro DIAWARA (Représentant d'Apprentissages Sans Frontières auprès de l'Office des Nations Unies à Genève) estime qu'il est important aujourd'hui, d'aller vers l'adoption d'une Déclaration transrégionale. Du moins, il espère, compte tenu de l'importance et de l'intérêt manifesté par l'ensemble des différentes délégations et des participants présents au Panel de Haut niveau, qu'on aille dans cette voie.

Il met également en avant l'idée qu'en plaçant le droit à l'éducation au centre de l'agenda de développement de 2030, nous arriverons à garantir et assurer un avenir de paix et une cohésion sociale pour la nouvelle génération.

Il termine son intervention par la nécessité de promouvoir et favoriser la coopération entre les pays développés et en développement, en vue d'avancer vers le modèle de la formation technique et professionnelle par l'apprentissage dual. Un modèle qui, selon lui, est d'une grande utilité comme moteur du développement économique et industriel.

8. Mots de remerciements

S.E.M Negash Kebret Batora (Ambassadeur, Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Ethiopie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève) remercie les représentants d'Apprentissages Sans Frontières et le reste des panelistes et participants au Panel de Haut niveau. Il estime personnellement que le Panel était d'une grande utilité. Il y a certes des challenges concernant la mise en place d'un cadre normatif pour un droit à l'apprentissage, mais il y a également de grandes opportunités. Il invite à poursuivre le débat et les réflexions à cette fin.